



Association Française pour  
l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs

RÉFORME DE LA  
**TAXE**  
D'APPRENTISSAGE  
**2020**

QU'EST-CE  
QUE C'EST ?



[www.afaje.fr](http://www.afaje.fr)

## L'AJAJE vous en dit plus...

### LE CALCUL DE VOTRE TA EN 2021

#### TAXE D'APPRENTISSAGE

**0,68%**

de votre masse salariale brute 2021 (Hors Alsace Moselle)

#### QUOTA

**87%**

versés directement à votre OPCO de branche

À destination exclusivement des CFA pour le financement de l'apprentissage

#### "BARÈME" OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

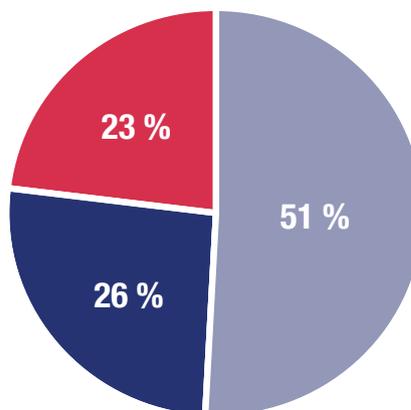
**13%**

calculé sur votre Masse Salariale Brute de 2020 (spécifique aux 13%)

versés directement aux établissements de votre choix figurant sur les listes complémentaires des Préfatures de Région (ou habilitation nationale)

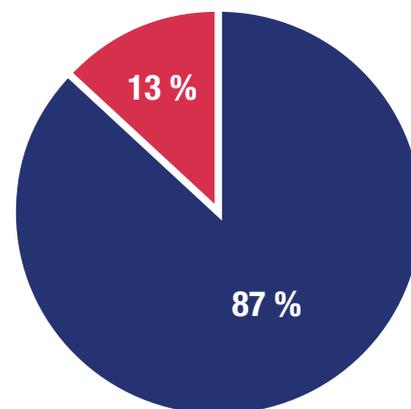
**ADRESSEZ VOTRE VERSEMENT À L'AJAJE AVANT LE 31 MAI 2021**

### EN BREF



**2019**

■ Établissements habilités à titre dérogatoire  
■ CFA  
■ Régions



**2020**

■ Établissement habilités sur liste complémentaire (ou habilitation nationale)  
■ CFA

**À RETENIR**

Le calcul de votre TA se fait sur la masse salariale brute (MSB) de l'année en cours (et non N-1).

Uniquement pour le 13%, le calcul se fait sur la MSB de N-1.

Plus de distinction entre les catégories A, B ou AC.

Le Barème ou le Hors Quota est remplacé par « le 13 % » ou « solde de 13% ».

Calendrier de versement :

87 % : prévu par tranche directement auprès de votre OPCO de branche.

13 % : entre le 1er janvier et le 31 mai 2021 directement à l'AJAJE.

**L'AJAJE, soutenue sur le 13%, fournit directement un reçu justifiant le versement de votre solde de la TA 2021.**

9, rue du Pré - 91300 MASSY  
[www.afaje.fr](http://www.afaje.fr) - [contact@afaje.fr](mailto:contact@afaje.fr)  
01 69 28 12 03

SIRET : 789 629 680 00032  
Code APE : 8299Z RNA : W913004602



Association Française pour  
l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs